



15ème législature

Question N° : 8179	De M. Charles de la Verpillière (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Mauvais usage des médicaments - Décès	Analyse > Mauvais usage des médicaments - Décès.
Question publiée au JO le : 08/05/2018 Réponse publiée au JO le : 06/11/2018 page : 10009 Date de signalement : 23/10/2018		

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le nombre important de décès dus à un mésusage de médicaments. Le collectif « Bon usage du médicament », composé de professionnels de la santé, que Mme la ministre a reçu le 22 mars 2018, recense environ 10 000 morts par an, en France, liées au mauvais usage de médicaments, dont la moitié au moins pourrait être aisément évitée. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser la prévention.

Texte de la réponse

Le bon usage des médicaments constitue un enjeu de santé publique majeur. En effet, le bon usage des médicaments doit contribuer au renforcement de la sécurité du patient exposé aux médicaments (en diminuant les effets indésirables (parfois graves) et permettre une meilleure efficacité des traitements. Le rôle des professionnels de santé et notamment des pharmaciens est essentiel pour éviter notamment la prise de médicament inutile, proposer des alternatives médicamenteuses si nécessaire (avec moins d'effet indésirable ou présentant moins d'interactions médicamenteuses) et donner les conseils aux patients favorisant le bon usage. A cet égard une attention particulière sera portée au projet de certification des officines souhaitée par l'Ordre des pharmaciens. Depuis le 1er janvier 2018 des bilans de médication, tels que prévus dans la convention CNAM –pharmaciens d'officine, peuvent être réalisés par les pharmaciens d'officine pour les personnes polymédiquées de plus de 65 ans afin de s'assurer de la pertinence de tous les traitements pris par les patients et de faire modifier, par le prescripteur, les prescriptions qui le nécessitent. L'encadrement de la préparation des doses à administrer (PDA) est également une piste d'action pour favoriser le bon usage des médicaments. La PDA, ou mise en piluliers, permet aux personnes âgées dépendantes, qu'elles soient à leur domicile ou résidentes d'un établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), de disposer de la quantité exacte de médicaments prescrits aux différents moments de la journée. Cette préparation réalisée par le pharmacien ou l'infirmier devrait éviter les erreurs de prise du patient et ainsi renforcer la prévention de l'iatrogénie médicamenteuse. Des textes réglementaires précisant les modalités pratiques de réalisation de la préparation des traitements médicamenteux, ainsi que bonnes pratiques sont en cours d'élaboration par le ministère des solidarités et de la santé. La promotion du bon usage des médicaments passe aussi par une meilleure connaissance des effets indésirables des médicaments afin de prévoir des mesures de prévention et de gestion du risque d'effet indésirable. Des travaux visant à élaborer une stratégie de promotion de la déclaration des effets indésirables, adaptée aux professionnels de santé, en activant des leviers incitatifs et de valorisation ont été engagés. Enfin, des actions ciblées sur certaines classes thérapeutiques sont également en cours.



C'est le cas pour les benzodiazépines toujours en forte croissance malgré des risques bien connus et de nombreuses mesures mises en place depuis ces 10 dernières années pour réduire leur mésusage. Un nouveau plan d'actions pour éviter les prescriptions trop longues de ces médicaments devrait être mis en place en 2019.